

# CONSERVATEUR OPPORTUNITÉ 15

## Fiche technique

- Nom : Conservateur Opportunité 15
- Format : Obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme d'émission de titres de créance
- Émetteur : SG Issuer
- Garant : Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A)
- Protection en capital : à l'échéance 100% de la valeur initiale du support déduction faite des frais du contrat et/ou de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables
- Devise : Euro
- Cotation : Bourse du Luxembourg
- Code ISIN : FR0011488204
- Période de commercialisation : du 13 mai 2013 au 23 août 2013
- Indexé à l'indice : CAC 40
- Date d'échéance : 6 septembre 2022 (en cas de rappel anticipé, la date d'échéance sera avancée d'un jour ouvré)
- Maturité : 9 ans environ
- Valeur nominale : 1000 Euros
- Prix et date d'émission : 999,80 Euros le 13 mai 2013
- Liquidité : Liquidité quotidienne
- Éligibilité : Assurance-vie
- Frais applicables sur versement sur le support et en cours de contrat : frais du contrat d'assurance vie



## Profil

Instrument financier représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie.  
Protection en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> : 100% de la valeur initiale du support  
Scénario favorable : Marché haussier  
Rendement au terme : Basé sur la performance de l'indice CAC 40.  
L'investisseur ne bénéficie pas des éventuels dividendes de l'indice CAC 40.

**100% de la hausse de l'indice CAC 40<sup>(2)</sup>,  
100% de sécurité à l'échéance<sup>(1)</sup>**

*Conservateur Opportunité 15 est une solution d'investissement innovante permettant de protéger 100% du capital investi à l'échéance<sup>(1)</sup> tout en profitant de la reprise éventuelle des marchés actions français.*

Conservateur Opportunité 15 est un titre de créance proposé en qualité d'unité de compte d'un contrat d'assurance vie, soumis aux risques de défaut de l'émetteur et de son garant, de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance du titre.

### ■ Une participation de 100% à la performance de l'indice CAC 40 à l'échéance

La **performance de l'indice CAC 40** enregistrée est celle observée depuis l'origine en prenant en compte le point de sortie lissé. À la date d'échéance, la valeur finale de Conservateur Opportunité 15 est égale à<sup>(3)</sup> :

100% de sa valeur initiale<sup>(4)</sup>  
+  
100% de la performance positive de l'indice CAC 40

### ■ Un point de sortie lissé pour le calcul de la performance de l'indice CAC 40 à l'échéance

Le **niveau final de l'indice CAC 40** est calculé comme la moyenne des valeurs de clôture de l'indice observées au cours des 2 dernières années (25 dates de constatations mensuelles). Ce lissage permet de pallier les incertitudes potentielles liées à un unique niveau de sortie.

### ■ Un rappel anticipé potentiel à l'issue de chaque année intermédiaire

De la première à la huitième année, l'émetteur du titre a la possibilité d'activer un «rappel par anticipation». La valeur de Conservateur Opportunité 15 est alors retenue à hauteur de :

100% de sa valeur initiale<sup>(4)</sup>  
+  
10% par année écoulée depuis l'origine

Celle-ci est alors placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance.

L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur la valeur qu'il ne garantit pas.

## Avantages

1. La valeur initiale de Conservateur Opportunité 15 est garantie à 100% par le garant à l'échéance<sup>(1)</sup>.
2. En l'absence de rappel anticipé, l'investisseur bénéficie d'une indexation égale à 100% de la performance de l'indice CAC 40 sur 9 ans<sup>(4)</sup> en tenant compte d'un point de sortie lissé.
3. Si le titre est rappelé par l'émetteur, l'investisseur sera assuré de recevoir 100% de la valeur initiale<sup>(4)</sup> augmentée d'un gain de 10% par année écoulée (avant l'activation du rappel) et ce quelle que soit la performance de l'indice alors constatée<sup>(4)</sup>.
4. L'investisseur bénéficie d'un point de sortie lissé ayant pour objectif de pallier les incertitudes potentielles liées à un unique niveau final.
5. Le rachat partiel ou total est possible à toute date.

## Inconvénients

1. **La protection en capital ne profite qu'aux investisseurs conservant le titre jusqu'à l'échéance. En cas de rachat partiel ou total, d'arbitrage ou de décès avant l'échéance, le capital n'est pas garanti. L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale de son capital.**
2. Le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance finale peut être inférieur à la valeur de clôture du CAC 40 observée à la date d'échéance.
3. **En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.**
4. **Le remboursement à maturité peut être inférieur au rendement d'un dépôt monétaire classique sur la même période.**
5. À la date du rappel anticipé, l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC 40 du fait du plafonnement des gains.

<sup>(1)</sup> Garantie apportée par le garant à l'échéance du support (ou à la date de rappel anticipé), hors frais du contrat d'assurance et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

<sup>(2)</sup> Compte tenu du point de sortie lissé.

<sup>(3)</sup> Le bénéfice du rendement de l'unité de compte à l'échéance est conditionné par sa détention jusqu'à cette date (06/09/2022).

<sup>(4)</sup> Avant frais du contrat d'assurance et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Société d'Assurance Mutuelle  
régie par le Code des assurances

Adresse postale : CS 41685 - 75773 Paris Cedex

Siège Social : 59, rue de la Faisanderie - 75116 Paris

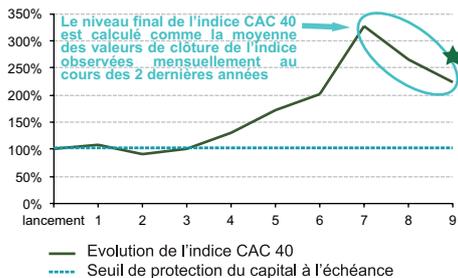
Tél. : 01 53 65 72 31- Fax : 01 53 65 86 00

www.conservateur.fr

# Illustrations du mécanisme du support\*

## Scénario favorable

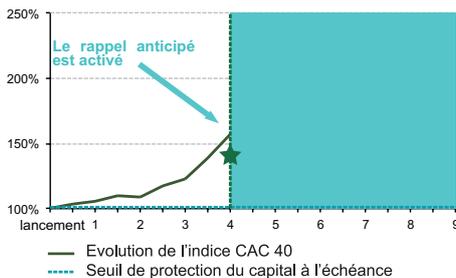
Mars 1993 - 2002



- L'indice CAC 40 réalise une performance moyenne sur les 2 dernières années de 177,0% et le titre n'est pas rappelé par anticipation.
- A l'échéance, la valeur finale de Conservateur Opportunité 15 est égale à 277,0%.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 11,9% sur la durée d'investissement.

## Scénario médian

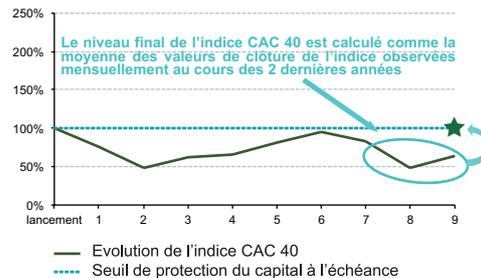
Juin 1988 - 1997



- A l'issue de la 4<sup>ème</sup> année, l'émetteur du titre active son « rappel par anticipation ». La valeur de Conservateur Opportunité 15 est alors retenue à hauteur de 140%.
- Celle-ci est alors placée sur des instruments monétaires jusqu'à l'échéance. Sa valeur ne peut être inférieure à 140% à partir de l'année 4.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel minimum de 3,8% sur la durée d'investissement.

## Scénario défavorable

Janvier 2001 - 2010



- L'indice CAC 40 réalise une performance moyenne négative sur les 2 dernières années de -35,6% et le titre n'est pas rappelé par anticipation.
- Le titre bénéficie d'une protection en capital à l'échéance.
- A l'échéance, la valeur finale de Conservateur Opportunité 15 est égale à 100%.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0,0% sur la durée d'investissement.

\*Les données ci-dessus ne tiennent pas compte de la fiscalité et des prélèvements sociaux et/ou des frais liés au cadre d'investissement. Les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière un engagement contractuel ou une offre commerciale de la part de Société Générale Corporate and Investment Banking. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur au rendement à l'échéance, inférieur, voire négatif.

## L'indice CAC 40 : l'indice de référence des valeurs françaises

L'indice CAC 40 est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

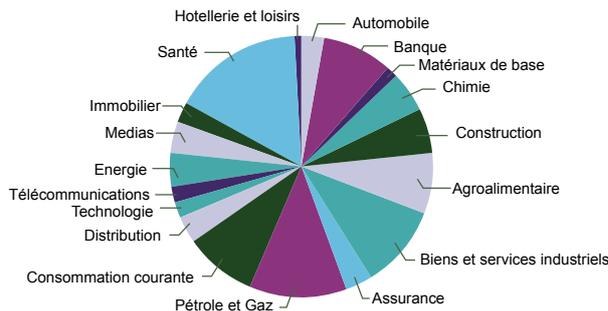
### Évolution de l'indice CAC 40 du 10/07/1987 au 22/04/2013



Source : Bloomberg au 23/04/2013

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CE CI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. Événements exceptionnels affectant l'indice sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### Répartition sectorielle



Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'émetteur n'assurent aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables :** l'ensemble des données est présenté hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

**Facteurs de risque :** Les investisseurs doivent se reporter aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » des Conditions Définitives d'Émission du produit.

**Risque de crédit :** en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et celle de son garant peuvent entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavo-

nable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Garantie par Société Générale ou par un tiers :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** LES TITRES DECRITS AUX PRÉSENTS QUI SONT DESIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDÉMENT DE LA RÉGULATION S.

**Avertissement relatif à l'indice :** L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assume aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « CAC 40 » et « CAC » sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.

**Agrement :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential.

### LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Société d'Assurance Mutuelle  
régie par le Code des assurances  
Adresse postale : CS 41685 - 75773 Paris Cedex  
Siège Social : 59, rue de la Faisanderie - 75116 Paris  
Tél. : 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00  
www.conservateur.fr